

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 15 mars 2019

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 15 mars 2019, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Nicolas Lacroix Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Karine COLOMBO, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Étaient absents : Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE

La séance est ouverte à 10 h 30.

M. le PRÉSIDENT :

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je veux d'abord excuser nos collègues :

- Elisabeth ROBERT-DEHAULT, retenue à SAINT-DIZIER et qui a transmis son vote à Jean-Michel FEUILLET,
- Anne CARDINAL, qui est absente et qui a donné sa procuration à Nicolas FUERTES,
- M. Nicolas CONVOLTE, absent, qui donne sa procuration à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons pour cette première séance plénière de l'année avec deux grands sujets qui, je pense, marqueront cette seconde partie de mandat, et ce à plusieurs titres.

Tout d'abord en raison de l'importance des thèmes évoqués, avec la modification de nos règlements d'intervention auprès des communes et des intercommunalités et le soutien aux éleveurs haut-marnais après la sécheresse de 2018. Notons également la méthode qui nous a conduits à la mise en place de ses politiques.

Concernant les aides à la sécheresse, la loi NOTRe nous oblige désormais à intervenir en complément du soutien apporté par la Région. Nous aurions pu, comme ailleurs dans le Grand Est, ne rien faire ou encore venir simplement doper l'enveloppe régionale. Toutefois, dans les deux cas, nous aurions manqué à notre devoir de solidarité, car, sans remettre en question les critères choisis par la Région, cette politique aurait laissé de nombreux éleveurs au bord du chemin. En effet, cette aide régionale doit s'appliquer partout dans le Grand Est alors que les terres sont différentes et les systèmes d'exploitation également.

Pour véritablement compléter l'aide de la Région et offrir cet effet « coup de pouce » partout et pour tous, nous avons réfléchi, services et élus – que je remercie pour leur engagement collectif –, au dispositif qui touchera le plus large public possible. C'est ainsi que nous avons retenu, après un échange avec les services de la Région, un complément d'aide à l'Unité Gros Bétail (UGB). Avec plus de 600 000 euros – nous avons beaucoup échangé –, nous interviendrons plus fortement et avec davantage de précision que lors de notre dernier dispositif d'aide comparable qui remonte à 2015. Cet effort doit faire l'objet de notre fierté collective.

Je pense que nous pourrions nous sentir fiers après le vote de la modification de nos règlements d'aides aux collectivités. Il nous a également fallu du courage, car, comme l'a rappelé notre collègue et mon prédécesseur Bruno SIDO, il n'est jamais simple de mettre à plat une politique, les habitudes et les méthodes étant difficiles à changer. Ce fait est humain. En effet, nous connaissons ce dont nous disposons, mais pas ce qui nous attend. Cette incertitude crée de l'inquiétude et conduit bien souvent à l'échec ou à la reculade.

Conformément à notre choix collectif de l'an dernier lors de notre séminaire de mi-mandat, j'ai demandé à trois femmes de s'engager fortement : Anne-Marie NEDELEC, Première Vice-présidente, Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Vice-présidente, et Karine COLOMBO, Présidente de la 4^e commission. Trois personnalités différentes, issues de territoires et de professions différentes qui ont confronté leurs idées et leurs ressentis. Aidées par le cabinet ACEIF, elles ont remis à plat toutes nos politiques, du FAL au FDE, en passant par le FGTR. Elles se sont

interrogées sur l'avenir et surtout sur le passage d'une logique de guichet à une logique de projets.

Partant du diagnostic établi grâce au séminaire de mars 2018, la concertation a duré près d'un an et j'ai souhaité qu'elle puisse associer le maximum d'élus, sans distinction de sensibilité politique, et d'acteurs. De virgule en virgule, de réunion en réunion, les lignes ont bougé pour aboutir au résultat qui vous sera présenté dans quelques instants et dont je suis fier.

- Fier, car je sais qu'il n'y aura aucun perdant puisque notre gestion nous permet d'augmenter notre soutien à l'investissement en passant à plus de 20 millions d'euros par an pendant trois ans, faisant de notre Assemblée le premier partenaire financier public du Département.
- Fier également, car nous lançons notre méthode de contractualisation. Il ne s'agit pas d'appels à manifestation d'intérêt obligeant les élus à entrer dans des cases, mais un partenariat « gagnant-gagnant » dans lequel chacun s'y retrouvera pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

Nous allons entretenir cet esprit collectif qui nous anime lors des échanges que nous ne manquerons pas d'avoir avec les collectivités partenaires. En effet, je ne déciderai rien seul, une décision opérée par conviction, car nous obtenons toujours de meilleurs résultats grâce à l'intelligence collective, mais aussi, car c'est le sens de l'Histoire. Le temps de l'élus-monarque est révolu, ce qui est un des premiers enseignements que nous pouvons tirer du mouvement des Gilets jaunes.

Ce dispositif sera immédiatement applicable puisque, dès la commission permanente de cet après-midi, nous aurons déjà à nous prononcer sur l'attribution d'aides avec la nouvelle méthode de calcul.

Je veux que cette réforme d'envergure soit rapidement connue de tous, car la transparence et la pédagogie seront les gages de l'adhésion à notre projet. J'organiserai et animerai dans les prochaines semaines une réunion par arrondissement en associant les élus des territoires concernés afin de leur expliquer les détails de nos règlements.

Avec cette majorité, et des membres de l'opposition constructive, le Conseil départemental tente en réalité d'innover. Sans faire table rase du passé, je suis d'avis que nous pouvons toujours nous améliorer. C'est le devoir de la collectivité départementale qui est celle des solidarités sociales et territoriales.

Quand nous soutenons l'initiative « territoire zéro Chômeur » à JOINVILLE menée par notre collègue Bertrand OLLIVIER, nous remplaçons numériquement et financièrement l'État qui s'est désengagé. Nous agissons essentiellement, car nous savons que plus un individu est éloigné du travail, plus il se coupe des autres. Cet éloignement finit par être impossible à résorber. Nous ne pouvons nous y résoudre. J'assume parfaitement le fait d'agir davantage pour ceux qui en ont le plus besoin, en inscrivant cette politique dans une logique de droits, mais aussi de devoirs.

Lorsque nous aménageons, après dix ans d'utilisation, le hall du Mémorial Charles-de-Gaulle, nous mettons ce site au goût du jour pour répondre à l'évolution des habitudes des clients et des nouvelles attentes des touristes. Ce n'est que la première étape, car nous devons également moderniser la scénographie. Je me rendrai lundi au Mémorial pour accueillir le nouveau président de la Fondation Charles de Gaulle, Hervé GAYMARD, et discuter de l'accompagnement nécessaire au renouvellement de la proposition touristique et culturelle à COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES.

Nous avons cette volonté d'innover, de nous tester, de nous pousser dans nos retranchements, car elle nous fait avancer. Encore faut-il avoir les mains libres.

J'ai affirmé à maintes reprises, dans cet hémicycle et à l'extérieur, que la loi NOTRe est un carcan et la contractualisation – le fameux « pacte de Cahors » – une vision dépassée de la République des territoires. Pourquoi nous interdire d'intervenir là où notre département en a le plus besoin ? Pourquoi nous limiter financièrement alors même qu'aucun budget n'a jamais été voté en déséquilibre ?

Je revendique le droit à l'expérimentation et je souhaite vous donner deux exemples.

- Le premier concerne notre engagement dans le cadre du plan pauvreté annoncé à l'automne dernier par le Président de la République. Nous prendrons toute notre place, car c'est notre rôle. Nous avons déjà eu l'assurance que les financements engagés dans ce plan seront sortis de la contractualisation, à la hauteur de ce que mettra l'État. Il faut aller plus loin, notamment en matière d'insertion. Nos services et les élus travaillent depuis plusieurs mois à la mise en place d'heures de bénévolat pour les bénéficiaires du RSA. J'espère que cette initiative recevra un accueil des plus favorables.
- Le second est le développement économique de proximité. Il concerne les projets trop difficiles à assumer pour nos intercommunalités ou nos communes rurales et

trop petits pour intéresser l'État ou les Régions. Ils sont pourtant l'essence même de notre ruralité. Avec mes collègues des départements du Grand Est, nous formons le vœu que le Gouvernement reconnaisse également nos spécificités, comme pour l'Alsace, car il ne peut y avoir de République à géométrie variable.

Pourtant, nous faisons les frais de cette géométrie variable. C'est le cas lorsque l'État nous interroge sur notre compétence à soutenir la Chambre d'agriculture dans ses missions sociales ou environnementales, cœur de métier du Département, alors qu'ailleurs la délibération passe sans encombre. Or, elle n'a pas changé d'une virgule en dix mois et avait pourtant passé le contrôle de légalité au printemps dernier. Il en va de même lorsque j'entends que notre convention avec le GIP du Parc national est analysée finement, alors que le même document émanant du Conseil départemental de Côte d'Or a été validé par le Préfet de l'autre côté de la frontière. Certes, je n'ai pas été Ministre, ou plutôt je ne suis qu'un Ministre « fantôme ». Pour autant, je ne peux pas accepter ce « deux poids, deux mesures » et je fais partie de ceux qui pensent comme dans *la Journée d'un scrutateur* d'Italo CALVINO qu'en la matière, « *tant qu'il n'y a pas mauvaise intention, on peut fermer les yeux* ».

Soyez certain que je monterai aussi haut qu'il le faudra pour faire entendre la voix de la Haute-Marne. Je le ferai d'autant plus aisément que je suis certain que personne ne rejettera le financement apporté par cette assemblée au futur centre administratif du Parc national si sa localisation est choisie sur notre territoire. À ce propos, vous savez que j'appelais une candidature unique pour le département. Nous disposons finalement de deux projets, un à AUBERIVE porté par la Communauté de communes d'Auberive-Vingeanne-Montsaigeonnais et un à ARC-EN-BARROIS soutenu par la commune. Deux autres sont en Côte d'Or. Il appartient à Madame la Préfète d'en retenir trois, selon les règles que l'État a lui-même établies, et le dernier mot appartiendra au Ministre de la transition écologique. Je ne ferai pas de pari, mais je tiens à rappeler l'histoire de ce projet. Le siège du GIP avait été fixé à LEUGLAY, en expliquant que, si Parc il y avait, le centre serait alors situé en Haute-Marne. Depuis près de dix ans, les revirements ont été nombreux, y compris sur le fond du dossier. Toutefois, la réserve intégrale sera bien dans les forêts domaniales de Haute-Marne, là où notre population a l'habitude de se promener et de chasser. Sans parler de compensation, il est bon de rappeler ce cheminement afin d'éviter que nous passions des revirements à des reniements.

Je veux croire en la capacité du Gouvernement d'apprendre de ses erreurs. C'est d'ailleurs le sens initial du Grand Débat national voulu par Emmanuel MACRON pour répondre à la crise des Gilets jaunes dont il est malgré tout à l'origine. Des erreurs, nous en faisons tous lorsque nous ne nous expliquons pas. La taxe écologique sur les carburants est un exemple, ou

encore la mise en place du 80 km/h sur toutes les routes du pays. Ce n'est pas un sujet anodin, il a même fait l'objet d'une vive passe d'armes entre des participants à la soirée départementale que nous avons organisée conjointement avec l'Association des maires de Haute-Marne et à laquelle nombre d'entre vous ont participé.

Sur cette question s'affrontent les tenants de la liberté – qui considèrent que nous ne cherchons qu'à « mettre des PV » avec cette mesure – et ceux qui voient les vies d'un voisin ou d'un ami épargnées par les 15 mètres gagnés au freinage. Toutefois, vous l'avez tous entendu au cours du Débat, Emmanuel MACRON a ouvert la porte à une adaptation de ce principe. Sachez que nous travaillons et que nous ferons des propositions. Elles seront soumises aux élus et mises en perspective. Encore une fois, ce sera bien le fruit d'une réflexion collective.

J'ignore quand vont être connues les conclusions du Gouvernement après ce Grand Débat, qui devait se terminer aujourd'hui, mais qui se prolonge finalement. Pour apporter notre pierre à cet exercice démocratique original, je vous soumettrai une motion en guise de contribution du Département.

Le temps des discussions s'achève, celui des propositions arrive et avec lui son lot d'attentes. Sous peine d'un retour de bâton plus important encore que ce que nous venons de connaître, chacun, dans son rôle, devra répondre présent.

Je ne peux terminer mon propos sans vous faire un retour à propos du Comité de Haut Niveau au sujet de CIGEO, qui s'est tenu le 6 mars dernier à PARIS, sous la présidence d'Emmanuelle WARGON. La Ministre a tenu un discours clair. Les GIP de Haute-Marne et de Meuse voient leur financement maintenu jusqu'en 2022. C'est une bonne nouvelle, car personne n'aurait compris la baisse de l'accompagnement de notre territoire alors même que nous entrons dans une phase décisive du projet. En revanche, et contrairement à ce qui a été indiqué par le Gouvernement à l'issue de ce CHN, il n'y a pas eu de validation du contrat de développement territorial. En accord avec Claude LÉONARD et moi-même, Jean ROTTNER a proposé de lancer une étude de dynamiques permettant de mesurer les conséquences économiques et sociales, en matière d'habitat et de mobilité, de CIGEO pour le territoire de proximité – comprenant les communautés de communes de JOINVILLE et de PORTES DE MEUSE et les agglomérations de SAINT-DIZIER et de BAR-LE-DUC. En l'état et sans cette étude, je ne peux décemment vous proposer de signer le CDT de façon précipitée. En effet, il n'est pas à la hauteur de l'enjeu que représente ce projet d'envergure nationale et internationale.

Cette méthode de travail, associant l'ensemble des collectivités intéressées, nous permettra d'amender le document existant et de préfigurer une gouvernance interdépartementale,

indispensable à la réussite et à l'acceptabilité de CIGEO.

Enfin, je souhaite conclure sur deux notes plus légères.

- Celle de la réussite de notre présence au Salon international de l'agriculture. Pendant neuf jours, la Haute-Marne a pu rayonner avec ses producteurs, ses savoir-faire. Je peux vous dire que nous avons marqué les esprits.

Ceux toujours prompts à demander les résultats de notre campagne de notoriété auraient apprécié de venir et auraient même peut-être changé d'avis.

- La seconde réussite est celle de l'équipe de volley de CHAUMONT qui s'est qualifiée pour la seconde année d'affilée en quarts de finale de la Champions League. Bien qu'ils aient perdu hier soir, certaines défaites ressemblent à des victoires. Le CVB défendra ses chances à PÉROUSE la semaine prochaine, sans l'aide des Qataris.

À CHAUMONT et en Haute-Marne, nous n'avons pas de pétrole, mais soyez assurés que nous avons des idées.

Merci de votre attention. Je vous laisse la parole.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Nous sommes entrés dans une phase très importante et quasiment définitive dans le cadre du Parc national. Je tiens à souligner que les élus haut-marnais ont été exemplaires, à l'instar des Haut-Marnais dans leur ensemble. Il serait regrettable de ne pas accueillir le siège administratif du Parc, car sa présence implique des emplois et la venue de familles. Malheureusement, nous craignons qu'il s'agisse d'une décision politique qui nous échappe. En effet, la région Bourgogne-Franche-Comté a été très active avec plusieurs visites de sa Présidente sur le terrain, pour expliquer aux habitants de la Côte-d'Or les bienfaits du Parc, et le fait que le représentant de la Région n'a jamais manqué une seule réunion depuis neuf ans. Il connaît parfaitement le dossier et il est apte à expliquer les moyens de remporter ce gain.

Ce gain est le siège administratif du futur Parc national, à ne pas confondre avec les maisons du Parc. En effet, l'ensemble du territoire entre la Haute-Marne et la Côte-d'Or sera aménagé avec des maisons du Parc réparties sur tout le territoire. Pour l'instant, nous nous battons pour le siège administratif, avec deux candidatures en Haute-Marne contre deux candidatures en Côte-d'Or.

Je souhaite également revenir sur la réserve intégrale, essentielle en Haute-Marne.

Près de 66 % se trouvent sur le territoire de CHATEAUVILLAIN, le reste étant sur celui de COUR-L'ÉVEQUE, RICHEBOURG et ARC-EN-BARROIS. Ceci nous donne un poids supplémentaire pour avoir le siège administratif du Parc.

Je souhaite également rassurer les agriculteurs qui exploitent autour de la réserve intégrale. En effet, la chasse sera pratiquée en son sein pour éviter la pullulation des grands ongulés et des sangliers qui font d'importants dégâts dans les cultures. Les chasseurs valident la création du Parc, car ils ont pu négocier une véritable chasse au sein de la réserve. Nous parlons ici de « chasse », alors que les juges de Paris parlent de « régulation », mais il s'agit de la même démarche dont le but consiste à réguler le gibier.

M. Nicolas FUERTES : Je vous remercie Monsieur le Président et je tiens à saluer votre discours introductif que je partage intégralement. Étant avec nombre de nos collègues le lundi au Salon de l'agriculture, je salue également l'initiative et la grande réussite de ce stand de la Haute-Marne, qui avait très belle allure. Pour un premier coup d'essai, nous avons frisé la perfection. Je salue l'initiative de faire perdurer ce projet qui fait honneur à la Haute-Marne et qui permet de nous faire connaître devant des milliers de personnes venues découvrir nos producteurs, nos savoir-faire, nos produits locaux qui n'ont rien à envier à d'autres territoires au vu du nombre immense de grands prix obtenus dans ce Salon. Je salue évidemment tous les participants, dont notre collègue Michel ANDRÉ ici présent. Je vous remercie pour cette initiative et je vous soutiendrai à 100 % pour la faire perdurer.

Je salue également le parcours exceptionnel du CVB 52. Il faut par ailleurs saluer les clubs, tous sports confondus, qui vont en quart de finale de Ligue des Champions. Je pense que CHAUMONT doit compter, dans l'histoire, comme la ville la plus petite en nombre d'habitants – et certainement en budget – à avoir atteint ce niveau. Nous avons effectivement frôlé la victoire hier. Le match retour sera plus difficile, mais tant que nous ne l'avons pas joué, rien n'est perdu.

Je sais qu'une rencontre aura lieu prochainement avec le Président et le personnel du CVB, mais je suis d'avis d'offrir, comme la région Grand Est, une prime pour récompenser ces résultats exceptionnels afin qu'ils puissent perdurer. Il est important d'aider les joueurs à se maintenir à un haut niveau dans la durée jusqu'au moment où Palestra sera ouvert à toutes les activités. En effet, lorsque ce fameux projet sera achevé, nos joueurs joueront véritablement à domicile et ils pourront y prendre leurs marques.

Je soutiens PALESTRA, qui est un projet pour CHAUMONT et son agglomération, mais également un équipement à destination de tous les Haut-Marnais, qui servira et rayonnera en dehors de la Haute-Marne. Nous devons donc soutenir ce genre d'équipements.

Pour revenir sur le fond de l'ordre du jour, je salue le travail effectué par le cabinet d'étude et les différentes commissions. J'appartiens à deux de ces commissions qui ont travaillé en amont sur la révision des aides. Ce travail a été mené sérieusement et nous avons pris notre temps afin d'agir de manière intelligente. Nous avons choisi un excellent cabinet, différent de celui qui s'était chargé du schéma des services au public, et nous constatons les différences. Nous pensons que les règlements seront plus clairs, plus efficaces et efficients en matière de visibilité. Nous sommes en effet la première collectivité à donner aux communes et aux EPCI, ce qui ne se sait jamais ou très peu. Désormais, ce soutien sera connu au-delà des élus concernés, ceux qui bénéficieront des aides pour leur commune ou leur EPCI. Cette connaissance est importante et fait partie de la communication pour montrer l'utilité indispensable de notre collectivité dans nos territoires ruraux.

Je ne reviendrai pas sur le droit à l'expérimentation pour disposer de toutes les compétences possibles afin d'intervenir de manière efficace auprès de nos territoires, car je partage cet avis intégralement.

Je remercie Monsieur le Président et mes chers collègues pour l'augmentation des aides totales qui sera sans doute votée dans quelques instants. Nous la réclamions depuis plusieurs années, car augmenter le pourcentage peut lancer des projets, y compris pour des communes de taille modeste.

M. Jean-Michel RABIET : Je souhaite revenir sur le siège du Parc national. Certes, nous présentons deux candidatures, AUBERIVE et ARC-EN-BARROIS, mais je souhaite préciser à nos collègues qui auraient souhaité une seule candidature en Haute-Marne que nous ne sommes pas concurrents. Nous proposons deux dossiers différents. ARC-EN-BARROIS propose un investissement minimum et AUBERIVE propose un investissement neuf, avec un bâtiment s'inscrivant dans la perspective d'économies de fonctionnement.

Vous nous avez réunis à plusieurs reprises, Monsieur le Président, afin de ne présenter qu'une seule candidature. Il est regrettable que nous n'y soyons pas parvenus, mais nous ne sommes pas en conflit et je suis certain que les événements se dérouleront bien.

M. Bruno SIDO : Il est bien entendu souhaitable que le centre administratif du Parc soit situé en Haute-Marne et que l'un des deux projets haut-marnais soit retenu. Toutefois, pour défendre ces projets, encore faudrait-il que nous les connaissions. Il serait utile que leurs initiateurs nous les communiquent, tant au Président du Conseil départemental qu'aux modestes parlementaires que nous sommes, afin de faire éventuellement pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

M. le PRÉSIDENT : Je pense que les territoires vous transmettront leur candidature. Celles-ci ont été affinées jusqu'au dernier moment et déposées, pour certaines, le dernier jour. D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ?

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je souhaite intervenir au sujet du Parc pour l'implication des collectivités, notamment de la Région. En effet, j'ai consulté le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui est le document d'urbanisme régional. Dans celui de la Bourgogne-Franche Comté, un chapitre entier fait état de ce projet. Or, le SRADDET Grand Est ne contient qu'une ligne sur le Parc national. Par ailleurs, l'élu de Bourgogne-Franche-Comté est toujours présent, ce qui n'est pas le cas dans le Grand Est. C'est regrettable pour notre territoire, car ce dossier ne sera pas suffisamment remarqué. J'en ai fait part au Comité de la biodiversité qui a eu lieu cette semaine à Metz, n'y ayant pas non plus retrouvé le Parc.

M. le PRÉSIDENT : D'autres personnes souhaitent-elles intervenir sur les sujets à aborder ? (Non).

Les interventions des uns et des autres n'appellent que peu de commentaires. S'agissant du Parc national, nous avons effectivement essayé de présenter un seul dossier. Nous pouvons nous réjouir du fait que nos deux dossiers départementaux figurent parmi les trois sélectionnés au premier tour, mais le principal objectif demeure la victoire au second tour. Je reste persuadé que nous aurions pu nous entendre sur un projet unique. Je vous rappelle que nous perdons la main, car le Ministre tranchera au bout du compte, au détriment des territoires. Par ailleurs, défendre un dossier départemental est complexe lorsqu'ils sont au nombre de deux. En effet, des élus sont proches des deux territoires et certains parlementaires ne souhaitent pas se positionner sur l'un ou l'autre de ces projets.

Il aurait été plus simple pour tous de formuler un seul et unique projet. Il est en effet possible d'intenter un début de procès à la Région, mais je pense que nous devons également reconnaître que nous présentons deux dossiers différents. Je crains que cette stratégie, face à un projet important porté par la Région, compromette notre possibilité de positionnement. Néanmoins, j'espère avoir tort et je défendrai le seul dossier qui passera peut-être au premier tour.

Pour revenir aux propos de Monsieur Nicolas FUERTES, je me réjouis que nous puissions partager de nombreux dossiers et continuer à avancer avec intelligence pour le département.

M. Stéphane MARTINELLI : Je partage vos propos, Monsieur le Président. Toutefois,

j'ai cru comprendre à l'Assemblée générale du Parc national de la semaine dernière que les quatre projets monteraient finalement au Ministère. Cette question a été posée à Madame la Préfète, alors que la moitié de la salle était déjà debout, donc ce point sera à vérifier.

M. le PRÉSIDENT : Je pense effectivement que ce point a été évoqué. Toutefois, Madame la Préfète n'a pas encore tranché ce sujet. La meilleure façon de ne pas nous engager consiste à adresser les quatre projets au Ministère et à le laisser se charger du choix, mais je ne suis pas persuadé que cette stratégie nous soit profitable.

M. Bruno SIDO : Il serait peut-être souhaitable que le Conseil départemental effectue un tri en interne entre les deux projets afin d'en choisir un. Nous pouvons travailler sans qu'une directive nous soit donnée. Nous devrions nous positionner d'ici le 15 avril, étudier les tableaux de financement et l'ambition des projets afin de nous décider à en soutenir un sur les deux. Nous ne devons pas en avoir peur.

M. le PRÉSIDENT : Je n'ai pas pris cette position, car rien n'empêche les parlementaires de se positionner à titre individuel. Nous avons deux projets complémentaires aujourd'hui, l'un porté par une commune, l'autre par une communauté de communes. À titre personnel, j'ai une préférence. Toutefois, je ne souhaite pas mettre en difficulté le Conseil départemental en l'obligeant à se positionner pour arbitrer un sujet. J'estime en effet qu'il prend beaucoup d'initiatives sur de nombreux sujets et se met souvent en difficulté. J'aimerais que les élus prennent également leurs responsabilités.

Deux avis sont déposés, désormais dans les mains de Madame la Préfète afin qu'elle les arbitre. J'ai organisé à deux reprises dans mon bureau des réunions avec les porteurs de projets, mais nous ne sommes pas parvenus à un accord. Ainsi, désormais, chacun prendra ses responsabilités. Je ne souhaite pas aller plus loin, car j'estime qu'il est facile de mettre en difficulté le Conseil départemental. Nous nous sommes déjà positionnés sur de nombreux dossiers – l'avenir des offices HLM, le projet d'abattoir et les questions de gendarmerie. Or j'entends partager les risques avec les collectivités et les autres décideurs de ce département.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je ne suis pas très à l'aise avec cette prise de décision. Toutefois, j'ai pris position. Je tiens à rappeler que nous oublions une instance, celle du Conseil d'administration du GIP. Il doit donner son avis et j'espère que nous ne l'oublierons pas. Par ailleurs, nous n'avons pas pu prendre réellement position sur le nom du Parc.

J'ai entendu dire également que la DGF particulière était supprimée pour les communes situées au cœur du Parc. Or, ce fait ne nous a jamais été annoncé. J'ai le sentiment

que ce projet n'avance que sur des mensonges par omission.

M. Nicolas FUERTES : Il est vrai que la méthode suggérée par Monsieur SIDO serait peut-être préférable à celle consistant à laisser la Préfecture formuler le choix. Si nous laissons Madame la Préfète ou le Gouvernement décider, il y a 90 % de risques que le projet soit attribué à la Côte d'Or. Nous aurions donc tout perdu.

Je déduis de vos échanges que vous n'êtes pas parvenus à un consensus ou à une unanimité, ce qui est compréhensible. Toutefois, en présentant les deux projets à d'autres élus et d'autres collectivités, une majorité peut se dégager. Nous pourrions ainsi n'en présenter qu'un seul afin d'augmenter nos chances de voir le siège administratif basé en Haute-Marne. Nous devons être pragmatiques. J'ai ma préférence, mais je suis prêt à soutenir l'autre projet s'il devait être choisi, car nous sommes d'accord sur le fait que le siège administratif doit être en Haute-Marne, puisque la réserve intégrale s'y trouve. Nous devons nous montrer vigilants contre la tentation de nous délester d'un poids et sur le fait de laisser la décision de ce siège à un tirage au sort.

M. le PRÉSIDENT : Je m'interroge sur le fait d'être ou non compétent pour trancher cette question. Je ne pense pas que nous manquions individuellement de compétences, mais peut-être manquons-nous de la compétence pour juger collectivement. Nous avons tous nos préférences, mais peu d'entre nous ont véritablement vu le projet.

D'autres personnes souhaitent-elles intervenir à ce sujet ?

M. Jean-Michel RABIET : En tant que premier vice-président de la communauté de communes Auberive-Vingeanne-Montsaigeonnais, si le Conseil départemental nous demandait de retirer notre candidature aujourd'hui, je ne pense pas que nous soyons d'accord. Je partage votre avis, Monsieur le Président, sur la légitimité du département à ce sujet. En revanche, je suis ouvert au fait de travailler ensemble pour essayer de retirer un des deux dossiers.

À ce titre, je remercie Madame Marie-Claude LAVOCAT d'avoir retiré son dossier, pour sa hauteur de vue.

M. le PRÉSIDENT : Rassurez-vous, Monsieur RABIET, le Département aura toute sa légitimité lorsqu'il s'agira de financer le projet. Je suis persuadé que nous en discuterons ici, car, comme d'habitude, l'État va trancher et nous serons largement associés en tant que partenaires financiers de l'opération.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (Non). Je vous propose donc de prendre le premier point à l'ordre du jour.

Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 23 novembre et 14 décembre 2018

Rapport n° I – 1 – page 3

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes d'interventions sur ces procès-verbaux ?

M. Nicolas FUERTES : Je tiens à préciser que je m'étais maladroitement exprimé dans le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 au sujet du vote d'un budget dans le collège Diderot. Le budget n'était pas en déséquilibre, il s'agissait du résultat négatif voté. Le budget a été équilibré grâce aux fonds de roulement.

M. le PRÉSIDENT : Nous en prenons note. Je vous propose de valider les deux procès-verbaux en un seul vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Modification de la composition des commissions organiques

Rapport n° I – 2 – page 163

M. Gérard GROSLAMBERT : Pour l'étude des dossiers, le Conseil départemental se divise en huit commissions organiques. Trois de nos collègues, Anne LEDUC, Stéphane MARTINELLI et André NOIROT, ont émis le souhait de changer de commission. Anne LEDUC quitterait la II^e commission pour rejoindre la III^e commission, ainsi qu'André NOIROT qui quitterait la VI^e commission. Stéphane MARTINELLI quitterait la V^e commission pour intégrer la II^e commission.

Par ailleurs, depuis la transmission des rapports, notre collègue Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON m'a informé souhaiter intégrer la II^e commission.

Le règlement intérieur du Conseil départemental prévoit que les commissions organiques, hormis la commission, sont composées au maximum de dix membres. En outre, un conseiller départemental ne peut appartenir à plus de deux commissions différentes.

Les demandes de nos collègues respectent ces règles.

Je vous propose donc d'accéder à ces demandes et de modifier la composition des II^e, III^e, V^e et VI^e commissions.

M. le PRÉSIDENT : Souhaitez-vous intervenir à ce sujet ?

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je me réjouis de voir la II^e commission s'étoffer et je souhaite la bienvenue à nos collègues.

M. Bruno SIDO : Pour quelle raison ces collègues souhaitent-ils changer de commission ?

M. le PRÉSIDENT : Des raisons ont été notifiées par écrit, je ne souhaite pas aborder le détail de chaque demande.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Décision modificative n°1 du budget 2019

Modifications des modalités d'interventions financières auprès des communes et des EPCI à fiscalité propre

Rapport n° IV – 1 – page 4 - 3

M. le PRÉSIDENT : Nous allons étudier le rapport concernant la refonte de nos règlements, un objectif que nous nous étions fixé lors du séminaire de l'an dernier. Le défi était de taille, car la refonte est complète et toujours périlleuse. Pourtant, elle nous semblait indispensable pour trois raisons principales. D'une part, les attentes des collectivités ont considérablement

évolué : elles souhaitent plus de transparence et de lisibilité. Il nous faut également prendre davantage en compte le fait intercommunal. Enfin, nous souhaitons sortir de la logique du guichet qui ne valorisait pas suffisamment le Conseil départemental, pourtant un des principaux partenaires des collectivités.

Cette refonte n'a pas pour objet de faire des économies sur le dos des Haut-Marnais et de leur collectivité. Partout, nous constatons le désengagement des grandes structures de l'État, de la Région et même de certains départements qui ont une gestion moins vertueuse que la nôtre. Nous avons donc les moyens de ne pas faire de perdants. Vous constaterez que nous avons transformé cette révision en partenariat gagnant-gagnant. Le nouveau système sera donc plus transparent avec des critères affinés et des objectifs. Je laisse la parole à Madame Karine COLOMBO, Présidente de la Commission qui a travaillé sur ce dossier, pour vous présenter ce rapport.

Mme Karine COLOMBO : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les modifications des modalités d'interventions financières auprès des communes et des EPCI à fiscalité propre.

Nos règlements d'aide font régulièrement l'objet de révisions ou d'adaptations, afin d'apporter une meilleure réponse aux communes et aux EPCI. Des adaptations sont également rendues nécessaires du fait des évolutions législatives et réglementaires, notamment dans le cadre de la loi NOTRe qui consacre le principe de solidarité territoriale pour les Départements.

En outre, lors du séminaire départemental qui nous a réunis les 29 et 30 mars 2018, nous avons défini de nouvelles orientations pour la collectivité.

L'une d'elles a conduit la IV^e commission à élaborer, avec l'appui d'un cabinet-conseil, de nouvelles modalités d'intervention, dans le cadre d'un dispositif qui se veut être plus lisible et cohérent avec les besoins des territoires, qui sécurise financièrement les bénéficiaires dans une temporalité précise, et qui renforce les liens partenariaux entre le Département et les collectivités locales.

La présente révision des règlements propose plusieurs évolutions majeures :

- la contractualisation avec les EPCI et les trois villes principales, mais aussi avec les bourgs-centres, ces derniers passant de cinq à huit,
- le maintien du Fonds d'aménagement local (FAL),

- la création d'un fonds des travaux structurants pour les projets communaux importants ne pouvant être pris en charge par le FAL,
- la création d'un fonds voirie financé par les fonds d'État,
- la création d'un fonds dédié aux équipements sportifs,
- l'élargissement du FMHC pour intégrer les monuments inscrits,
- l'élargissement du FDE à des opérations actuellement inéligibles,
- la suppression du FTIEU.

Pour la mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide, Monsieur le PRÉSIDENT vous propose de consacrer une enveloppe de 39 millions d'euros sur la période 2019-2021 (dont 35,2 millions d'euros de crédits départementaux et 3,7 millions d'euros de crédits d'État), soit 13 millions d'euros en moyenne par an (le Département y consacrait en moyenne 9,7 millions d'euros par an).

Ce programme d'investissement ambitieux représente un effort supplémentaire significatif pour le Département de 3,3 millions d'euros par an (10 millions d'euros en trois ans).

Aussi, Monsieur le PRÉSIDENT vous propose à ce titre la création de deux autorisations de programmes, la première d'un montant de 13,8 millions euros pour la contractualisation sur la période 2019-2021 et la seconde d'un montant de 7 150 000 euros pour les fonds territoriaux et thématiques 2019.

Monsieur Le PRÉSIDENT vous propose également l'inscription d'un crédit de paiement de 2 millions d'euros, ces crédits venant compléter ceux inscrits au budget primitif 2019, qui s'élèvent à 10 737 630 euros.

La répartition du FAL entre chaque canton, dont l'enveloppe est maintenue à 2,4 millions euros, est présentée dans le tableau annexé au présent rapport. Cette répartition est effectuée selon cinq critères pondérés de la manière suivante :

- 50 % pour la population du canton,
- 30 % sur le nombre de communes du canton,
- 5 % en fonction de la superficie du canton,

- 5 % sur le potentiel financier par habitant du canton,
- une part fixe représentant 10 % de l'enveloppe.

Pour 2019, un examen particulier des dossiers déposés avant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements sera fait pour tenir compte du décalage avec les anciens règlements d'aides.

Aussi, Monsieur le PRÉSIDENT vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 22 février 2019.

Je souhaite ajouter, Monsieur le PRÉSIDENT, que je rejoins votre fierté concernant ce dossier. Je tiens à remercier les services pour leur dynamisme et leur implication totale.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie Madame la Présidente. Souhaitez-vous intervenir sur ce rapport ?

M. Nicolas FUERTES : Vous envisagez trois réunions par an par arrondissement pour présenter ces mesures aux élus locaux. Avez-vous déjà une idée de la période de ces réunions ?

M. le PRÉSIDENT : Les réunions sont prévues à la fin du mois d'avril. Le guide précis sera remis à chaque maire et chaque collectivité présents. Il faudra du temps pour changer les habitudes, raison pour laquelle je compte sur les conseillers départementaux pour relayer ce nouveau règlement. Nous permettrons également quelques tolérances en 2019 pour effectuer cette transition entre l'ancien et le nouveau règlement. Il ne s'agit pas d'un retour en arrière, mais je comprends que des élus aient pu prendre des engagements vis-à-vis de certaines communes et je souhaite qu'ils puissent être tenus.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Ce changement demandera des ajustements. L'année 2019 sera forcément une année de transition et il était admis que, si vous avez pris des engagements en 2018 pour 2019, nous les respecterons. Il en va de même pour les dossiers en cours d'envoi depuis la fin 2018 ou le début 2019. Aujourd'hui, les maires sont habitués aux anciens règlements, notamment aux seuils que nous avons quelque peu modifiés. Les demandes déposées avant l'adoption et la diffusion des nouveaux règlements seront bien évidemment étudiées en fonction des critères anciens. Nous n'aurons aucune raison de les pénaliser.

Il sera important de sensibiliser rapidement les maires sur certains points, car nous effectuerons des réunions d'arrondissement. Nous espérons les tenir dès le mois d'avril, lorsque les guides seront prêts. Toutefois, puisque vous disposez des éléments, vous pouvez relayer

l'information dès à présent à l'occasion de réunions cantonales. Il est notamment important de respecter la date butoir de dépôt des dossiers au 15 septembre. Si nous souhaitons faire vivre notre système de pot commun, nous devons faire respecter cette date.

J'en profite pour rappeler que le pot commun servira à financer des dossiers qui n'auraient pas pu l'être sur votre enveloppe et non de nouveaux dossiers. Je vous invite également à insister sur les seuils, les maires étant habitués à un montant plancher. Par ailleurs, le principe de l'abondement est maintenu, mais vous n'aurez plus la possibilité de revenir sur un même dossier FAL. En effet, nous avons déjà reçu deux fois dans l'année un même dossier avec des pourcentages différents. Cette solution ne sera plus possible, mais il vous sera permis d'abonder un fonds dès l'instant que vous ne dépassez pas 30 %.

Enfin, je vous invite à rappeler que les dossiers de demandes de travaux atteignant ou dépassant 200 000 euros seront étudiés plus en profondeur en amont. En outre, l'autorisation de commencer les travaux – jusqu'à présent accordée systématiquement sans engagement de subvention – ne sera plus systématique.

Mme Karine COLOMBO : Effectivement, nous pouvons disposer de compléments d'aides issus d'autres fonds que le FAL, mais il s'agit de paliers de 5 %. Il ne sera plus possible d'opérer de complément de 2 %. Par ailleurs, la limite de 30 % et de 50 % demeure pour les communes de moins de 100 habitants.

M. Bruno SIDO : Globalement, cette réforme des aides aux communes est acceptable et recevable, dans la mesure où le fonds dispose de 4 millions d'euros de plus. Par contre, je ne comprends pas pourquoi nous nous privons de toute souplesse, notamment de l'impossibilité de revenir sur un dossier. J'estime ce choix regrettable, car il ne nécessite pas de travail administratif supplémentaire, le dossier ayant déjà été étudié. Il s'agit simplement de changer un chiffre et de rédiger un mandat complémentaire. Il peut arriver, dans certains cantons, que le dynamisme attendu ne soit pas au rendez-vous. Dans ces conditions, autant faire profiter des subventions plus importantes. La politique est une affaire de souplesse, et non de raideur.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur SIDO, de nous expliquer que notre règlement est acceptable. Auparavant, les services réglaient certains éléments hors règlement. Nous demandons donc que les règles soient appliquées. Nous avons travaillé sur le principe « un projet/un fonds » et nous avons apporté de la flexibilité en permettant à chacun d'entre vous d'abonder le FAL. Notre règlement est très flexible, mais le traitement des dossiers a un coût et peut mettre nos services dans une position délicate. Nous appliquons aujourd'hui un règlement écrit, comme le font les autres collectivités.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Nous sommes contraints de replacer le curseur lorsque nous avons constaté un certain nombre de déviations et de débordements. D'autre part, tous les règlements sont perfectibles. Nous sommes conscients que des changements sont à attendre en 2020 à la tête des municipalités. Les années 2019 et 2020 ne nous permettront pas de disposer de la meilleure vision de l'ampleur des dossiers déposés, puisque nous serons en période de fin et de début de mandat. Toutefois, nous n'avons pas la prétention d'avoir rédigé un règlement figé dans le marbre et nous étudierons les besoins d'adaptation au fil de l'eau.

M. Stéphane MARTINELLI : Je souhaite que nous ne perdions pas l'essentiel de la mesure que vous proposez, notamment un montant considérablement augmenté. Je rappelle que le Département investit 10 millions d'euros dans les collectivités chaque année, ce qui n'est pas négligeable. En outre, l'effet levier est multiplié par trois ou quatre, ce qui est considérable. Remettre autant d'argent dans notre contexte particulier est un signal politique extrêmement fort.

Par ailleurs, cette proposition tient compte de la modification des territoires, des communautés d'agglomérations et de communes, des villes principales et des bourgs structurants et propose à cet ensemble de contractualiser. Une visibilité est ainsi accordée à ces territoires pour les années à venir, ce dont ils ont besoin.

Enfin, malgré ces efforts, nous continuons à appuyer fortement la ruralité et l'hyper ruralité. Les chiffres sont rappelés dans le rapport. Lorsque nous chiffrons ce dont disposera chaque binôme dans son canton au titre du FAL, nous constatons que ce dernier sera plus disponible qu'auparavant. En outre, dans le cadre de l'hyper ruralité, nous conservons les règles relatives aux possibilités de financement des communes de moins de 100 habitants à hauteur de 50 %.

Je comprends que nous discutons ces règlements, mais je souhaite que nous gardions ces trois grandes orientations en tête, qui me semblent être l'essence même de la politique que vous proposez.

M. Jean-Michel RABIET : Je me réjouis du fait que nous ayons construit des règlements qui ne se contentent pas de la facilité. Nous aurions pu faire des appels à manifestation d'intérêts, ce qui est le plus facile. Malheureusement, nous ne rentrons jamais dans les cases et nous ne dépensons pas d'argent. Ce système est choisi par la Région qui nous reproche de ne pas dépenser d'argent.

Je suis accusé, dans ma commune, de ne pas dépenser les 200 000 euros de la Région à ma disposition. En effet, nous ne répondons jamais aux critères des appels à projets. Or

ces collectivités communiquent et ont pour objectif de dépenser peu. En revanche, notre choix est différent. Nous sommes proches des élus et du terrain, car nous avons construit des règlements en adéquation avec les problèmes des communes, des intercommunalités et des usagers haut-marnais. Je me réjouis de ce choix qui ne se contente pas de la facilité.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je rejoins les propos de Monsieur RABIET, car nous nous heurtons à la même problématique. Ici, nous appliquons la méthode inverse, à savoir la contractualisation pour les EPCI, les trois villes principales et les bourgs-centres. En effet, il nous est demandé de faire part de nos projets, des travaux et des investissements que nous envisageons et il nous est proposé de nous aider. C'est une démarche que j'appelle de mes vœux depuis longtemps au lieu de nous contraindre éternellement à entrer dans des cases prédéterminées. Cette souplesse me convient, car auparavant, nous étions contraints à une enveloppe déterminée, même si le fait de profiter d'un fonds d'aide particulier était un avantage. Nous disposons désormais de la possibilité de venir discuter de nos projets, de l'intérêt qu'ils peuvent présenter et de l'accompagnement possible.

M. Nicolas FUERTES : Je rejoins les propos de la Première Vice-Présidente. Globalement, je pense que les nouveaux règlements offrent bien plus de souplesse que les anciens, ce qui est important. Nous regrettons que la Région communique beaucoup et que les petites communes et EPCI reçoivent peu. Certes, nous agissons d'abord et nous communiquons après, mais l'essentiel, pour les élus et les territoires concernés, est d'agir. Pour ceux qui ne sont pas convaincus de la pertinence des échelons de proximité, sachez que ce résultat est le fruit de la différence entre cet échelon de proximité qu'est le Conseil départemental – avec des élus et des services qui connaissent le terrain – et des échelons bien plus éloignés.

M. André NOIROT : Pourrons-nous toujours déposer nos demandes au FAL en les scindant en plusieurs phases ?

M. le PRÉSIDENT : Tout à fait. Le phasage est possible.

M. André NOIROT : Je suis choqué du fait que nous parlions de ruralité et désormais d'hyper ruralité. Nous avons l'impression de pénétrer dans des territoires vides.

M. Stéphane MARTINELLI : Je ne suis pas offensant en parlant d'hyper ruralité, car c'est une réalité, à l'instar de la métropolisation. Il suffit de consulter les densités de population pour constater que certaines zones sont dans l'hyper ruralité.

M. le PRÉSIDENT : Pour être clair, lorsque nous évoquons le Département, il s'agit de la ruralité dans son ensemble. Lorsque nous parlons de certains secteurs comme le BASSIGNY, il

s'agit d'hyper ruralité. Ce sont des termes géographiques relatifs à la densité et à l'activité. J'ai toujours affirmé que la ruralité est une force et non une faiblesse pour notre département. Ainsi, parler d'hyper ruralité n'est pas une offense.

M. André NOIROT : Je n'incrimine personne, mais j'estime que ces propos peuvent faire peur dans le cadre de la communication.

M. le PRÉSIDENT : Je l'entends, mais la ruralité représente une force pour notre département. Nous l'avons constaté au Salon de l'agriculture où nous avons présenté notre ruralité. Si vous le souhaitez, nous pouvons plutôt parler de territoires ruraux, mais la vérité est que nous sommes largement touchés par ces critères de ruralité au sein de notre département.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Ma communauté de communes enregistre une densité de 8 habitants au kilomètre carré, contre une moyenne de 30 habitants par kilomètre carré en Haute-Marne. Nous aimerions avoir le droit à la différenciation, notamment en matière de transport et de nombre d'élèves dans les écoles. Je suis d'avis qu'il est plus important de se battre en mettant en miroir ces différences. Il n'est pas concevable que les mêmes lois nous soient appliquées. Permettez-nous de vivre comme nous vivons et donnez-nous les moyens de vivre ainsi ou laissez-nous utiliser les moyens dont nous disposons. Toutefois, considérez qu'une densité comme la nôtre est problématique.

M. Nicolas FUERTES : Je vous rejoins, Madame LAVOCAT. Je pense que ces nouveaux règlements et cet effort financier sur trois ans, de l'ordre de 10 millions d'euros, répondent – du moins pour notre collectivité – à cette différenciation. Si d'autres collectivités pouvaient faire de même et l'État entendre ce droit à la différenciation et à l'expérimentation, ce serait encore mieux pour nos territoires. Effectivement, nous allons répondre aux besoins des EPCI ou des communes par des investissements très conséquents pour les pôles scolaires afin d'éviter certains drames de fermetures de classes ou d'écoles. Cet effort fera partie des outils que nous apportons pour aider ces EPCI qui n'auraient pas forcément les moyens d'agir. Nous renforçons ainsi cette aide importante pour l'aménagement équilibré de notre territoire, raison pour laquelle je tiens à saluer cette initiative.

Il avait été évoqué en commission le fait de réaliser un bilan sur les seuils entre le FAL et les fonds des travaux structurants – le plancher étant à 150 000 euros. Si nous constatons que les dossiers non éligibles aux fonds des travaux structurants sont nombreux – étant légèrement en deçà du plafond –, nous devrons probablement modifier le curseur, mais nous le verrons à l'expérience.

M. le PRÉSIDENT : L'Éducation nationale applique aujourd'hui les mêmes réflexions, qu'il s'agisse de quartiers urbains sensibles ou de zones rurales fragiles dans le cadre des fermetures de classes. Les dynamiques sont identiques, ce qui a permis de sauver un certain nombre de classes en milieu rural.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Le FDE augmente également les fonds de 20 %, ce qui nous permet de passer de 2 millions d'euros à 2,4 millions d'euros.

M. le PRÉSIDENT : Par conséquent, la totalité des aides aux communes s'élève à environ 20 millions d'euros par an.

M. Michel ANDRÉ : Nous comptabilisons sur notre canton de nombreuses commandes d'aides concernant les monuments non classés. Pourrons-nous les inclure facilement dans les dossiers de demandes de subventions ?

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Ce seront des dossiers FAL. Nous avons ajouté les bâtiments inscrits hauts classés, car le fonds était auparavant dédié aux monuments classés. Le reste des monuments sera sous le FAL, sauf dans le cas de chantiers colossaux atteignant plusieurs centaines de milliers d'euros.

M. Bruno SIDO : Au-delà de cette excellente réforme des aides aux communes, je souhaite signaler que l'action du GIP est à souligner. Pour l'année 2018, sur 35 millions d'euros de subventions distribuées par le GIP – soit plus que sa dotation annuelle –, 11 millions d'euros étaient dédiés à l'économie. Le reste était ainsi à destination des collectivités, soit 25 millions d'euros.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention ? (Non)

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Décision modificative n°1

Extension de la participation du Département sur les programmes d'investissement Entente Marne à l'ensemble des opérations d'aménagement et d'entretien des milieux aquatiques sur le département et attribution de ces aides au titre de la politique départementale des espaces naturels sensibles

Rapport n° V – 1

M. Laurent GOUVERNEUR : En décidant, le 14 octobre 2011, d'instaurer la part départementale de la taxe d'aménagement (TAD) au taux de 2 %, avec date d'effet au 1^{er} mars 2012, le Département de la Haute-Marne a pris la décision, conformément à l'article L.331-3 du Code de l'urbanisme :

- en premier lieu, de financer le fonctionnement du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- en second lieu, de financer une politique départementale en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles (ENS).

Dans ce rapport, il vous est proposé de financer à ce second titre les investissements portés par l'Entente Marne, sachant que ces derniers devront être soldés au plus tard le 31 août 2019.

Par ailleurs, il vous est proposé de dorénavant financer les aménagements relatifs à la gestion des milieux aquatiques et zones humides, à leur mise en valeur et à leur préservation, non plus sur l'enveloppe financière du FDE, mais sur celle dédiée aux espaces naturels sensibles.

D'où la proposition de règlement d'attribution jointe à ce rapport qui propose un financement des études et travaux à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable.

Monsieur le PRÉSIDENT vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces deux propositions.

M. le PRÉSIDENT : Des élus souhaitent-ils s'exprimer ? (Non)

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Décision modificative n°1

Avenant à la convention de partenariat avec le CAUE

Rapport n° V – 2

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement « *a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement* ».

Suite à un échange avec les services préfectoraux sur les articles 4 et 9 de la convention financière 2019 conclue avec cette association, qui prévoyaient de conditionner le versement du produit de la taxe d'aménagement, ainsi que son éventuel reversement, il apparaît nécessaire d'adopter un avenant supprimant ces dispositions.

C'est l'objet de ce rapport sur lequel Monsieur le PRÉSIDENT vous demande de bien vouloir vous prononcer.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Une intervenante [audio 1.22.12] : Je ne prendrai pas part au vote.

VOTE

Pour :	33 (<i>Mme ROSSIGNEUX n'a pas pris part au vote</i>)
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Décision modificative n°1

Soutien départemental à la réhabilitation du potentiel de production des élevages haut-marnais endommagés par la sécheresse 2018

Rapport n° V – 3

M. le PRÉSIDENT : Dans le prolongement des aides attribuées par la collectivité pilote qu'est la Région, nous avons souhaité intervenir pour accompagner les agriculteurs non éligibles à celle-ci. Ainsi, nous conservons l'esprit et l'instruction des dossiers de la Région, mais nous intervenons en complément pour aider un certain nombre d'éleveurs haut-marnais touchés par la sécheresse. Il s'agit d'un effort conséquent de la collectivité qui sera inscrit en dépenses d'investissement.

M. Laurent GOUVERNEUR : La reconnaissance en calamité agricole aux pertes de récolte provoquées par la sécheresse de 2018, pour l'intégralité du département de la Haute-Marne, a été actée par l'État en janvier dernier.

Aussi, il vous est proposé d'accompagner la région Grand Est et de soutenir les exploitations agricoles possédant un élevage et dont le siège social est situé en Haute-Marne pour la réhabilitation de leur potentiel de production endommagé par la sécheresse 2018 sous la forme d'un complément d'aide départementale au dispositif régional :

- un montant d'aide de 5 euros par UGB (Unité Gros Bétail) pour les élevages bovins, ovins et caprins,
- un minimum de l'aide de 200 euros par exploitation,
- un maximum de l'aide de 1 200 euros par exploitation.

Ce soutien départemental à la réhabilitation du potentiel de production des élevages haut-marnais endommagés par la sécheresse 2018 s'inscrit, d'une part, dans le cadre de la convention que nous avons signée avec la région Grand Est le 8 février 2018, et d'autre part, dans le cadre juridique d'un régime d'aide d'État (régime d'aide d'État notifié SA. 50388 2018/N, relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire, au titre de la prévention et la réhabilitation du potentiel de production endommagé des calamités naturelles).

Comme Monsieur le PRÉSIDENT l'a rappelé, une aide régionale a été décidée pour le

premier point, mais elle ne couvre pas la totalité des agriculteurs dans la difficulté. Ainsi, en concertation avec la Région, nous avons décidé de compléter le dispositif en procédant à une aide à l'UGB de manière à couvrir un plus large panel d'exploitants. L'aide régionale couvre près de 27 % des exploitations alors que notre aide forfaitaire permettra d'en couvrir environ 80 %. Pour le second point, nous nous sommes glissés dans une aide fléchée sur l'investissement.

À ce titre, Monsieur le PRÉSIDENT vous propose d'inscrire une enveloppe pluriannuelle d'investissement et des crédits de paiement correspondant pour 2019 à 620 000 euros.

Monsieur le PRÉSIDENT vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

M. Michel ANDRÉ : Je remercie l'assemblée et votre initiative qui permet de compléter l'aide de la Région. Il est vrai que cette dernière impose des règles qu'il est difficile d'obtenir. Je félicite également Monsieur GOUVERNEUR qui est un bon porte-parole pour la défense de notre agriculture sur notre département. Je remercie chaleureusement cette initiative, car nous n'avions pas accès sur notre exploitation aux aides de la Région.

Mme Mireille RAVENEL : Il s'agit effectivement d'une bonne initiative du Département. Les agriculteurs ne peuvent que s'en satisfaire, car la bonne gestion était quelque peu pénalisée. Les UBG permettent de rétablir une égalité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous propose de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

au vote)	Pour :	33 (<i>M. Michel ANDRÉ n'a pas pris part</i>)
	Contre :	0
	Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Décision modificative n°1

Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget principal

Rapport n° I – 3 – page 165

M. Stéphane MARTINELLI : Il s'agit d'écrire les délibérations précédemment adoptées. Les modifications budgétaires nécessaires ne concernent que la section d'investissement. Les dépenses sont abondées de 2,620 millions d'euros (2 millions d'euros au titre des nouveaux règlements d'aides aux communes et 620 000 euros au titre du fonds sécheresse). Le tout s'équilibre en recettes par une augmentation de l'emprunt prévisionnel de 27,305 millions d'euros à 29,925 millions d'euros.

Par ailleurs, il vous est proposé la création de deux autorisations de programme « Contractualisation 2019-2021 » pour un montant total de 13,8 millions d'euros et « Fonds territoriaux et thématiques » d'un montant total de 7,15 millions d'euros. Les crédits de paiement 2019 sont arrêtés à 14,689 millions d'euros en hausse de 2 millions d'euros par rapport à ceux votés au budget primitif.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention ? (Non)

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (*M. Nicolas CONVOLTE et Mme*

Laurence ROBERT-DEHAULT)

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Motion

M. le PRÉSIDENT : Le Grand Débat s'achève aujourd'hui. Il nous faut désormais analyser les propos discutés et échangés. Je souhaite vous proposer une motion, qui reprend la démarche d'organiser un Grand Débat départemental, et formuler quelques propositions en votre nom et au nom de l'assemblée.

« À la suite de la mobilisation sociale et nationale dite des "Gilets jaunes" et afin

d'apporter une réponse à cette crise, le Président de la République et le Gouvernement ont souhaité l'organisation d'un Grand Débat national, ouvert depuis le 15 janvier 2019. Souhaitant inscrire la Haute-Marne dans cette démarche de démocratie participative et en partenariat avec l'Association des Maires de la Haute-Marne, le Conseil départemental de la Haute-Marne a organisé une soirée départementale le 21 février dernier. Une synthèse des trois heures de débats a été rédigée et est consultable sur le site du Grand Débat national (rubrique "réunions locales", onglet "consulter les comptes-rendus").

Alors que s'achève d'ici quelques jours la restitution des contributions de ce débat, les élus du Conseil départemental de la Haute-Marne souhaitent apporter leur contribution, ciblée sur l'organisation territoriale de la République et l'indispensable refondation de la relation entre l'État central et les collectivités territoriales, gage d'un exercice renouvelé de la démocratie.

À ce titre, ils souhaitent réaffirmer la place légitime du Conseil départemental et conforter son rôle de première collectivité de proximité dans le domaine des solidarités humaines et territoriales.

Ils demandent à l'État de garantir et respecter leur libre administration prévue à l'article 72 de la Constitution, en stoppant l'ingérence des institutions nationales dans leur fonctionnement, en assurant réellement l'autonomie fiscale et financière des collectivités et en adoptant une juste compensation des dépenses et des politiques conduites pour son compte par les collectivités.

Conscient de la nécessité d'adapter le droit aux réalités des territoires et à leurs spécificités, le Conseil départemental de la Haute-Marne est favorable à une revue des transferts de compétences, prenant en compte les possibilités d'intervention des Départements dans des domaines à fort enjeu local et la dimension de proximité de certaines politiques publiques.

Face à la fracture territoriale et à ce sentiment des élus et des citoyens d'appartenir à une France des "oubliés" et une France de "seconde zone", il est urgent d'agir et de sortir de l'uniformisation du droit : ainsi, les élus du Conseil départemental de la Haute-Marne souhaitent la mise en place du droit à la différenciation plaçant les collectivités au cœur du dispositif et permettant l'exercice d'actions expérimentales innovantes répondant au plus près aux attentes des habitants de chaque département.

De même, les élus de l'Assemblée départementale souhaitent une plus grande concertation et une plus grande implication des collectivités locales dans la construction des politiques publiques qui les concernent, notamment dans la mise en place de nouvelles

procédures ou nouveaux dispositifs relevant des politiques sociales.

L'ensemble de ces mesures vont dans le sens d'un nouvel élan de la décentralisation fondée sur une confiance réciproque entre l'État et les Départements. Ces propositions conjuguent les principes de responsabilité, d'efficacité et d'égalité et portent l'ambition de rapprocher les centres de décision des citoyens pour améliorer la lisibilité de l'action publique. »

Je vous laisse la parole afin de connaître votre sentiment sur cette motion.

M. Nicolas FUERTES : Je salue l'initiative de cette motion et la qualité du débat organisé avec plus de 150 personnes à CHAUMONT à la fin du mois de février. Je vous remercie également de m'avoir associé en amont afin de me faire connaître le fond de cette motion qui me convient totalement.

M. Bernard GENDROT : Je propose de remplacer le terme de « revue » des transferts de compétences par « révision ».

M. le PRÉSIDENT : C'est entendu.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je soutiens entièrement cette motion.

M. le PRÉSIDENT : Je vous propose de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

La motion est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous allons transmettre cette motion aux élus et aux ministres en charge du Grand Débat, au Président de la République et au Premier Ministre.

Je suspends cette séance durant quelques minutes. Nous ouvrirons ensuite la commission permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50.

Le procès-verbal, arrêté le 28 juin 2019,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT